



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 5 mars 2024, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT NUMÉRO 756-24 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 550 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE SUR LA RUE CYR

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web : www.ville.bedford.com.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bedford, ce 15 avril 2024.

Richard Joyal, B.A.A., OMA
Directeur général